

APPEL À CANDIDATURE - ÉLECTIONS

Renouvellement du Conseil d'administration Prévention plurielle

La démocratie au cœur de notre gouvernance

La démocratie est un principe clé de l'organisation des mutuelles. Les délégués, réunis en assemblée générale, élisent les membres du conseil d'administration.

En juin 2025 se tiendra la prochaine assemblée générale de Prévention plurielle, la mutuelle prévention santé du Groupe INTÉRIALE. À cette occasion se déroulera le renouvellement du conseil d'administration : 15 postes d'administrateurs seront à pourvoir pour une durée de 4 ans.

Que doit comprendre l'acte de candidature ?

- Une photo d'identité.
- Une lettre de motivation, dans laquelle figurent obligatoirement le nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro d'adhérent, justifiant de la volonté de s'impliquer dans la vie politique de Prévention plurielle, d'assumer des responsabilités et de suivre des programmes de formation.
- Un extrait de casier judiciaire numéro 3, de moins de 3 mois.
- Un curriculum vitæ mentionnant diplômes et expérience, particulièrement dans le secteur de la mutualité.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation, au cours des dix précédentes années, à l'une quelconque des condamnations visées à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité*.
- La liste de vos mandats, actuels et passés, détenus dans des organismes mutualistes*.
- Un formulaire de déclaration d'intérêts*.

*Ces formulaires sont mis à disposition des adhérents sur demande écrite à l'adresse elections@preventionplurielle.fr

Quelles sont les conditions pour être éligible ?

- Être membre participant de la mutuelle Prévention plurielle à la date d'élection, à jour de ses cotisations.
- Être âgé de 18 ans révolus et de moins de 70 ans au 31 décembre de l'année de l'élection.
- Ne pas avoir exercé de fonctions de salarié au sein de la mutuelle, au cours des 3 années précédant l'élection.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour l'un des faits énumérés à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité.

Comment présenter sa candidature ?

Tout acte de candidature doit être adressé en recommandé avec accusé de réception pour le **31 mars 2025 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Prévention plurielle
Direction du secrétariat général
Pôle vie statutaire – Sarah DOOLEY
32 rue Blanche
75009 Paris

Les modalités liées à ces élections sont définies dans les statuts de la mutuelle et précisées dans le protocole électoral établi par le conseil d'administration, disponible sur simple demande à l'adresse : elections@preventionplurielle.fr